



Pic de pollution : Paris reconduit la gratuité du stationnement résidentiel mardi 24 juillet et demande des mesures rapides et efficaces

En raison de l'épisode de pollution atmosphérique, la Ville de Paris reconduit la gratuité du stationnement résidentiel pour la journée de demain, mardi 24 juillet. La Maire de Paris a sollicité le Préfet de police pour la mise en place de la circulation différenciée sur le territoire parisien dès demain.

L'association AIRPARIF prévoit de nouveau un épisode de pollution atmosphérique à l'ozone pour la journée de demain, entraînant le déclenchement de la procédure d'information du public. Conformément aux dispositions prévues par l'Exécutif parisien lors de pics de pollution atmosphérique, la Ville mettra en place le stationnement résidentiel gratuit pour la journée du mardi 24 juillet 2018.

Par ailleurs, face à la persistance de l'épisode de pollution survenu ce lundi 23 juillet, la Maire de Paris a sollicité le Préfet de police pour mettre en place, dès demain, des mesures de restriction de circulation prévues par la réglementation : contournement de l'Ile-de-France pour les poids-lourds, réduction de vitesse sur les grands axes autoroutiers franciliens, et mise en place d'une circulation différenciée, interdisant notamment la circulation des véhicules Crit'air 5 (déjà interdits de 8h à 20h du lundi au vendredi à Paris) et Crit'air 4 (véhicules immatriculés avant 2006 pour les diesel, et avant 1997 pour les essence).

La Ville de Paris appelle toutes les Parisiennes et les Parisiens à suivre les messages de prévention et à faire preuve de civisme en adaptant leurs comportements et en empruntant prioritairement les réseaux de transport en commun, le covoiturage ou tout mode de transport plus respectueux de l'environnement (notamment le vélo).